

Circulaire n° **24 / 09 FR**  
Classement **Réglementation**

Destinataires:  
Membres SVGW (Distributeur d'eau, GI+I)  
Comité  
Laboratoires cantonaux, Offices cantonaux  
de la protection des eaux  
OFEN, OSAV

Contact **Martin Bärtschi**  
E-mail **m.baertschi@svgw.ch**  
Téléphone **+41 44 288 33 15**  
Service **Eau**

Zurich, juin 2024

## Consultation W1021 Recommandation sur le devoir d'information

Chers membres, Mesdames, Messieurs,

Selon l'ordonnance sur l'eau potable ainsi que sur l'eau des installations de baignade et de douches accessibles au public (OPBD), chaque distributeur d'eau est tenu de fournir au consommateur intermédiaire ou final, au moins une fois par an, des informations exhaustives sur la qualité de cette eau. Toutefois, l'ordonnance ne définit pas les détails d'une information exhaustive et l'aide à l'interprétation de l'Association des chimistes cantonaux de Suisse (ACCS) a été retirée.

La recommandation W1021 a donc été élaborée pour aider les distributeurs d'eau à remplir leur devoir d'information. Elle décrit les exigences minimales du devoir d'information (conformément aux directives de la W12) ainsi que les informations supplémentaires possibles.

La communication sur la qualité de l'eau devient de plus en plus exigeante. Les micropolluants et autres contaminants, qui sont détectés également dans l'eau potable à des concentrations très faibles, suscitent l'inquiétude des consommateurs. Une communication de qualité est un moyen de continuer à être perçu comme un partenaire fiable en matière d'approvisionnement, qui met tout en œuvre pour garantir une qualité irréprochable de l'eau potable. L'objectif de la recommandation consiste donc aussi à motiver tous les distributeurs à communiquer de manière aussi ouverte et adaptée que possible aux clients.

La recommandation a été élaborée dans le cadre d'un groupe de travail spécialement créé à cet effet, sous la responsabilité de la W-UK2 (traitement et qualité). Elle a été approuvée pour mise en consultation par la commission principale eau (W-HK) fin mai 2024.

Nous vous invitons à participer à la consultation au cours des prochaines semaines. Tous les documents nécessaires à cet effet se trouvent sur notre site internet à l'adresse

[www.svgw.ch/fr/eau/mise-en-consultation/](http://www.svgw.ch/fr/eau/mise-en-consultation/)

Aucun envoi postal ne sera effectué.

Veillez utiliser exclusivement le formulaire Excel mis à disposition pour vos propositions et commentaires et le renvoyer **jusqu'à fin août 2024** par e-mail à l'adresse [support@svgw.ch](mailto:support@svgw.ch).

Pour tout renseignement complémentaire, Martin Bärtschi (tél. : 044 288 33 15) se tient volontiers à votre disposition.

A l'issue de la période de consultation, le groupe de travail procédera à une mise au point du présent projet sur la base des réponses reçues. Veuillez noter que nous ne pourrons pas répondre personnellement à chaque prise de position.

Nous vous remercions d'avance de votre précieuse collaboration.

Avec nos meilleures salutations

SVGW Association pour l'eau, le gaz et la chaleur



Rolf Meier  
Vice-directeur, responsable secteur Eau



Martin Bärtschi  
Spécialiste Eau